

TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> Janvier 2016

TARIFICATION : <http://www.spta.fr/grille-tarifaire>

ATTENTE CONDUCTEUR (\*) 16,40 €uros (1 heure)

(\*) Dans le cas où l'utilisateur demanderait ou occasionnerait un temps d'attente, celui-ci serait facturé sur la base de 4,10 €uros par quart d'heure.

COURSE RESERVEE MAIS NON DEDITE (\*\*) 23,15 €uros le trajet

(\*\*) Le tarif s'applique lorsque la course réservée n'a pas été annulée au plus tard la veille du déplacement à 18h30 et le vendredi 18h30 pour les courses du lundi. La pénalité ne sera pas appliquée si un certificat médical est envoyé à la société dans les 48h suivant la course initialement réservée.

TRANSPORT DANS L'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

(TARIFS CI-DESSUS)

ALLONVILLE  
BERTANGLES  
BOVELLES  
CAGNY  
CLAIY-SAULCHOIX  
DREUIL- LES-AMIENS  
ESTREES SUR NOYE  
GRATTEPANCHE  
HEBECOURT  
PISSY  
POULAINVILLE  
REVELLES  
RUMIGNY  
SAINT-FUSCIEN  
SALEUX  
SAVEUSE  
VERS-SUR-SELLE

AMIENS  
BLANGY-TRONVILLE  
BOVES  
CAMON  
CREUSE  
DURY  
GLISY  
GUIGNEMICOURT  
LONGUEAU  
PONT-DE METZ  
REMIENCOURT  
RIVERY  
SAINS- EN AMIENOIS  
SAINT SAUFLIEU  
SALOUEL  
THEZY-GLIMONT

Tous les transports font l'objet d'une facturation en fin de mois envoyée par courrier. Pour le règlement par chèque, il suffit de noter le ou les numéros de facture(s) au dos du chèque (il n'est pas nécessaire de joindre la ou les factures).

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE RECONNU  
AU TITRE ACCOMPAGNATEUR D'UN USAGER

- 1) être VALIDE. Assister la personne en situation de handicap.
- 2) Prendre en CHARGE jusqu'à la MONTEE et après la DESCENTE du véhicule l'USAGER (y compris courses, paquets, etc.)
- 3) MONTER ET DESCENDRE aux même ENDROITS que l'utilisateur.
- 4) IL N'EST ADMIS QU'UN SEUL ACCOMPAGNATEUR PAR USAGER.
- 5) AUCUN ACCOMPAGNATEUR NE PEUT ETRE TRANSPORTE SANS L'USAGER (pour quelque motif que ce soit).

Nous vous demandons de respecter **SCRUPULEUSEMENT** ces consignes prises dans l'intérêt de **TOUS**.

Dans le cas contraire ces personnes ne seront pas acceptées.

*SECURITE – CONSIGNE OBLIGATOIRE*

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous rappeler les nouvelles dispositions du code de la route (Art. R. 412-1 et R. 412-2) qui précisent que le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les véhicules de transport en commun depuis le 11 juillet 2003.

En conséquence, nous vous demandons d'être porteur de votre propre ceinture de sécurité adaptée à votre fauteuil roulant manuel ou électrique.

Aussi, nous sommes au regret de vous informer que le service SPTA ne prendra plus en charge les personnes qui n'en seront pas munies et que le transport sera annulé à la charge de l'utilisateur.

Comptant sur votre compréhension,

## COMMENT RESERVER VOS TRANSPORTS

### 1 – Les informations clefs à transmettre au service de réservation de la SPTA

Type de demande : *Réservation ou Annulation*

Le nom de l'utilisateur : *préciser la présence d'un accompagnateur*

La SPTA connaît en principe votre handicap (il n'est pas utile de le préciser)

La date : *préciser s'il s'agit d'un transport régulier*

Les horaires : *précisez les impératifs (heures de travail, de rendez-vous médicaux,...)*

Les adresses de prise en charge et de dépose : *préciser toutes informations complémentaires utiles.*

N'oubliez pas de préciser les mêmes informations pour le retour.

### 2 – Un exemple de réservation

Notre système de planification essaie de maintenir une régularité horaire au niveau de la prise en charge journalière de nos usagers. Celle-ci se module selon les circuits et le nombre de passagers, dans une fourchette horaire comme il se pratique au niveau d'un service de transport en commun habituel.

Mme Durand souhaite réserver un transport pour se rendre (sans accompagnateur) à son travail tous les matins de la semaine à 8h00 et elle doit être à son poste de travail à 8h00. Voici les informations qu'elle doit nous communiquer :

Type de demande : *Réservation*

Le nom de l'utilisateur : *Mme Durand, sans accompagnateur*

La date : *il s'agit d'un transport régulier*

Impératifs horaires : *être à 8h00 à son poste de travail chaque matin de la semaine*

Les adresses : *prise en charge à son domicile et dépose à l'adresse de son travail.*

*Mme Durand nous rappelle qu'elle a un numéro de code pour accéder à l'intérieur de son bâtiment et que sur son lieu de travail un franchissement de 2 marches est nécessaire*

Pour le retour, elle nous précise que son travail se termine à 12h00.

Notre service de réservation va enregistrer les horaires de sa demande de cette façon avec son accord.

Impératif : *8h00 maxi*

Marge de sécurité : *elle souhaite donc y être pour 07h50.*

Le trajet nécessite *20 minutes*

Nous ferons alors en sorte de prendre Mme Durand à son domicile *au plus tard à 07h30.*

Pour des raisons évidentes d'aléas de circulation et, compte tenu du principe de transport en commun (incluant éventuellement la prise en charge d'autres usagers), *nous convenons avec l'utilisateur d'une fourchette de 15 minutes.*

Notre engagement sera alors de prendre Mme Durand à son domicile *entre 07h15 et 07h30.*

Mme Durand doit donc toujours se tenir prête à partir *de 07h15.*

En conséquence, selon l'ensemble des demandes de transports du jour, Mme Durand peut être prise *à 07h15, 07h20 jusqu'à 07h30.*

Ce temps est à rapprocher du temps qu'une personne valide mettrait pour se rendre à un arrêt de bus et attendre son passage.

## DEMANDE D'ADMISSION

Joindre justificatif de domicile, attestation du médecin et photocopie de la carte d'invalidité

### IDENTITE DE L'USAGER

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Taux d'invalidité : \_\_\_\_\_

Etes vous assuré(e) social(e) : oui / non

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Si oui préciser votre caisse (CPAM / MGEN / MSA / autres) \_\_\_\_\_

Quelle est votre affection longue durée : \_\_\_\_\_

*Personnes en fauteuil roulant, non-voyantes ou avec taux d'invalidité à 80% : admises d'office et bénéficieront de la GRATUITE du service à concurrence de 80 trajets par mois (resteront à leurs charges ATTENTE CONDUCTEUR et PENALITE D'ANNULATION)*

### MOBILITE

Type de handicap :

- Sensoriel
- Mental
- Moteur
- Psychique
- Temporaire (préciser dates)

Matériel utilisé

- Fauteuil manuel
- Fauteuil électrique
- Cannes
- Déambulateur
- Appareils respiratoires
- Chien guide
- Autres

Difficultés particulières

- De marche
- D'équilibre
- D'orientation
- De vue
- D'audition

Peut voyager seul :

- Oui
- Non (préciser pourquoi)

**Scooter** : nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est formellement interdit de voyager à bord des véhicules en position assise sur un scooter. Le transfert est donc obligatoire, nous invitons l'utilisateur à faire appel à un accompagnateur pour l'aider dans cette démarche si nécessaire, le cas échéant une opération de portage pourra vous être proposée, toutefois, celle ci vous sera facturée.

Le scooter devra obligatoirement être équipé de points d'ancrage afin d'être fixé au véhicule. En cas de refus de l'utilisateur de ne pas satisfaire à ces obligations, le conducteur aura pour consigne de ne pas assurer le transport pour raison d'absence de sécurité, le transport sera toutefois facturé.

### CRITERES NECESSAIRES POUR DEFINIR LE VEHICULE ADAPTE A VOS BESOINS

Fauteuil :

- Poids (si électrique)
- Largeur
- Longueur

Taille :

Poids :

## ACCESSIBILITE

Adresse de prise en charge :

Nombre de marches :

Nota : nos conducteurs ne sont pas habilités à monter / descendre les escaliers avec des fauteuils roulants, veuillez à : vous rapprocher de la MDPH afin de faire adapter votre logement dans le cadre de la compensation du handicap, à faire appel à un tiers (accompagnateur gratuit) afin de vous faire aider.

Ascenseur :

Rampe :

Préciser les difficultés d'accès au logement :

Codes d'accès du domicile :

Accès au domicile : si l'accès à votre domicile s'avère difficile pour nos véhicules (bornes automatiques, rue étroite, stationnement impossible, etc...) un point de rendez-vous sera déterminé avec le service exploitation. Nous vous invitons à faire appel à un accompagnateur gratuit.

Clés / téléphone / médicaments /carte bancaire : nous vous rappelons que notre personnel n'est pas habilité à fermer les portes, utiliser pour le compte de l'usager sa carte bancaire, ou bien encore avoir en sa possession les clés ou encore les traitements médicaux. La société SPTA dégage toute forme de responsabilité en cas de problème.

## MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Nous vous rappelons que le service TAAM est une prestation de transport public collectif en porte à porte.

Les conducteurs ne sont pas habilités à entrer dans les domiciles, ni à déambuler dans les couloirs des maisons de retraite ou hôpitaux.

En conséquence de quoi, les usagers doivent se tenir prêts à partir 10 minutes avant l'horaire convenu. C'est à dire dans le hall d'accueil pour les maisons de retraite et / ou établissements médicaux, etc.

**IMPERATIF** : Pour les personnes en fauteuil roulant, vous devez être porteurs de votre propre ceinture de sécurité adaptée à votre fauteuil.

**Tout questionnaire incomplet ne sera pas pris en considération.**

**Nous vous rappelons que la modalités d'autorisation pour bénéficier de l'admission TAAM sont définies et conduites par Amiens Métropole (dates de rendez-vous, délais, etc...), en conséquence de quoi SPTA n'a aucune compétence, ni autorité, quant aux dates de rendez vous de celle-ci.**